



PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du Mardi 10 avril 2012

Le mardi 10 avril 2012, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 6 avril 2012 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 6 avril 2012.

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseillers municipaux			
<u>Absents excusés</u>	:	Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE, Conseiller Municipal			
<u>Absents non excusés</u>	:	Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Procurations</u>	:	Pier Giovanni LEONARDI à Vincent ROUYR Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ			
Présents	:	10	Votants	:	12

A l'ouverture de la séance, **Madame le Maire** précise que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2012, l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales prévoit que, quelque soit le nombre de membres présents à la séance, les délibérations peuvent être prises et sont valables.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame **Christelle L'HUILLIER** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

01	ENFANCE JEUNESSE	-	C.L.S.H. été 2012 - Recrutement d'animateurs & indemnisation des directeurs
02	ENFANCE JEUNESSE	-	Tarifs C.L.S.H. été 2012
03	PERSONNEL	-	Recrutement d'emplois saisonniers au service technique
04	FINANCES	-	Subventions 2012 aux associations
05	FINANCES	-	Budget Principal - Compte administratif 2011
06	FINANCES	-	Budget Principal - Compte de gestion 2011
07	FINANCES	-	Budget Principal - Affectation du résultat 2011
08	FINANCES	-	Budget Principal - Budget primitif 2012
09	DIVERS	-	Formation de secouristes
10	SOCIAL	-	Aide aux premiers départs
11	DIVERS	-	Remboursement de frais avancés par un élu
12	ENFANCE JEUNESSE	-	Demande de subvention à la C.A.F. pour acquisition de mobilier
13	AFFAIRES GENERALES	-	Autorisation d'ester en justice

ENFANCE JEUNESSE

C.L.S.H. ETE 2012

1 RECRUTEMENT D'ANIMATEURS VACATAIRES

INDSEMNISATION DU DIRECTEUR & DU DIRECTEUR ADJOINT

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Dans le cadre du C.L.S.H. de l'été 2012, il est proposé d'organiser, du 7 juillet 2012 au 3 août 2012 un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Il convient de recruter des animateurs vacataires, titulaires du B.A.F.A. ou/et stagiaires, afin d'encadrer les enfants en complément ou en remplacement des animateurs en poste à la Commune, et de verser des primes de direction :

- à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur
- à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur adjoint

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

DE RECRUTER	des animateurs titulaires du B.A.F.A. ou/et des stagiaires
DE REMUNERER	les animateurs titulaires du B.A.F.A. sur la base de 36€ par journée de travail ou de 18€ par demi journée de travail (moins de 4 h 30) auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base
DE REMUNERER	les animateurs stagiaires sur la base de 27€ par journée de travail auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base
DE VERSER	20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur et 10 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2ème classe faisant fonction de directeur adjoint

20 h 38 : Arrivée de Monsieur Pascal BEAU

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjointes au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Absents excusés	:	Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE, Conseiller Municipal			
Absents non excusés	:	Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
Procurations	:	Pier Giovanni LEONARDI à Vincent ROUYR Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ			
Présents	:	11	Votants	:	13

2 ENFANCE JEUNESSE

TARIFS C.L.S.H. ETE 2012

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Par délibération du 26 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé des tarifs communaux applicables en 2012 et notamment ceux relatifs au Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Il convient de compléter ces derniers par des tarifs tenant compte de la prestation de service unique (P.S.U.) versée à la Commune par la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir 3,93 € par jour pour les allocataires

CAF à laquelle s'ajoute, pour les allocataires d'un quotient familial inférieur à 800 €, une aide de 3,80 € par jour ou/et de 1,90 € par demi-journée.

Par ailleurs, il est rappelé que les tarifs 2012 de restauration scolaire décidés par le Conseil Municipal le 26 octobre 2011 s'entendent en fonction d'un quotient familial inférieur ou supérieur à 800 € et non à 783 € comme indiqué dans la délibération.

Après régularisation des tarifs de restauration scolaire et uniformisation des tarifs C.L.S.H. et mercredis récréatifs, les tarifs s'établissent donc comme suit :

C.L.S.H. VACANCES SCOLAIRES & MERCREDIS RECREATIFS			
Enfants de Saizerais	Tarifs votés le 26.10.2011	Tarifs allocataires CAF (PSU : - 3,93 €)	Tarifs allocataires CAF (QF < 800 €) (PSU : - 7,73 €)
La journée CLSH	18,50 €	14,57 €	10,77 €
5 jours consécutifs de CLSH (par jour)	16,50 €	12,57 €	8,77 €
Forfait mensuel C.L.S.H. été (4 semaines - 20 journées)	274,00 €	195,40 €	119,40 €
Enfants extérieurs			
La journée CLSH	26,00 €	26,00 €	26,00 €
5 jours consécutifs de CLSH (par jour)	20,50 €	20,50 €	20,50 €
MERCREDIS RECREATIFS (½ JOURNEE)			
Enfants de Saizerais	Tarifs votés le 26.10.2011	Tarifs allocataires CAF	Tarifs allocataires CAF (QF < 800 €)
1/2 journée sans repas (PSU 1,90 € - QF < 800 €)	7,00 €	7,00 €	5,10 €
Enfants d'autres communes			
1/2 journée sans repas	10,00 €	10,00 €	10,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE (INCLUANT 2 HEURES DE GARDERIE & ENCADREMENT)			
Enfants de Saizerais			2012
QF entre 0 et 800 €			4,75 €
Non allocataire et QF >800 €			5,75 €
Enfants extérieurs			
Ticket repas de midi			9,00 €
Repas non scolaire (Adultes)			4,75 €

Il est rappelé la nécessité pour les familles de fournir en temps voulu tout justificatif de la Caisse d'Allocations Familiales et qu'à défaut, les services comptables appliqueront le tarif normal hors prestation de service unique.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

FIXER les tarifs de participation tels que précisés ci-dessus

3 **PERSONNEL** **RECRUTEMENT DE SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE**

(*Rapporteur* : *Monsieur François SAUVAGE*)

Comme chaque année, il est proposé de créer des « jobs d'été » à mi-temps en juillet et août 2012.

Pour 2012, il est proposé de ne retenir que 4 emplois saisonniers à raison d'un agent toutes les deux semaines du 9 juillet au 31 août 2012 (8 semaines).

Les agents recrutés travailleront uniquement les matins de 8 h 00 à 12 h 00 et seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe auquel s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

CRÉER 4 emplois saisonniers à raison d'un agent toutes les deux semaines, du 9 juillet au 31 août 2012, rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps non complet (50%) auquel s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base

PRÉCISER que les agents recrutés travailleront uniquement les matins de 8 h 00 à 12 h 00

4 **FINANCES** **SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS**

(*Rapporteur* : *Madame Anne CHASSARD*)

Tout en rappelant que la participation communale ne se limite pas au versement d'une subvention mais se traduit également par la mise à disposition de locaux et de matériels, d'une part, et par l'aide apportée par le personnel communal dans la préparation des manifestations, d'autre part, la Commission a formulé ses propositions de subventions.

Concernant la subvention au SC SAIZERAIS, il est précisé que le montant prévu servira à couvrir les frais d'arbitrage et de la Ligue Départementale de Football et sera versé en deux fois, le second versement étant subordonné au nombre d'adhérents de l'association et à la transmission de ses comptes 2011 / 2012..

Monsieur **Pascal BEAU** fait part d'un courrier reçu par les associations et regrette qu'on stigmatise celles qui utilisent des locaux municipaux mis à leur disposition.

Madame **Anne CHASSARD** rappelle que le courrier transmis aux associations ne faisait que préciser les diverses dispositions applicables.

Monsieur **Pascal BEAU** s'interroge sur une note d'information, transmise par la Commune à une association de chasseurs (A.C.C.A.) et précisant notamment la consommation d'eau, et demande s'il est tenu compte de la T.V.A. dans les subventions.

Il regrette par ailleurs que l'A.C.C.A. ne figure pas dans le tableau des subventions.

Sur le premier point, **Madame le Maire** précise qu'il ne s'agit là que de rappeler que, même si elle ne perçoit pas de subvention, une association peut recevoir, comme tel est le cas, un avantage en nature

équivalent.

Sur le second point, Mesdames **Anne CHASSARD** et **Christine MALGLAIVE** rappellent à Monsieur **Pascal BEAU** que l'association dont il est question (A.C.C.A.), même si elle a complété le dossier, n'a pas sollicité de subvention, ce qui justifie qu'elle ne soit pas notée dans le tableau.

Madame le Maire, par ailleurs Présidente de l'association « Les Saizerillons », ne participe pas à cette délibération.

Madame Anne CHASSARD présente la délibération.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

FIXER comme suit les subventions aux associations pour l'année 2012 :

ASSOCIATIONS	2012
M.J.C.	1 000,00 €
LES SAIZERILLONS (ex F.R.P.A.)	550,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
SPORTING CLUB	1 000,00 €
A.M.C.	150,00 €
REFUGE L.P.O.	120,00 €
LES QUATRE VENTS	800,00 €
FROMARD AIR CLUB	150,00 €
JUDO CLUB	150,00 €
TOTAL	4 070,00 €

VERSER au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 2.500,00 €, eu égard à la prise en charge de la fête annuelle « Anim mai ».

5 FINANCES 5 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

(*Rapporteur* : *Madame le Maire*)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2011 du budget principal présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2010.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2011	782 540,98 €	439 182,31 €
Recettes 2011	921 351,04 €	436 717,67 €
Résultat de l'exercice 2011	138 810,06 €	-2 464,64 €
Résultat 2010 reporté	4 028,94 €	176 496,81 €
Résultats cumulés	142 839,00 €	174 032,17 €
Excédent global de clôture	316 871,17 €	

Madame le Maire informe l'assemblée, photos à l'appui, des différents travaux réalisés dont

ceux effectués rue Saint Amand, rue de Liverdun et rue des Bégonias.

Puis, conformément à la réglementation, **Madame le Maire** quitte la séance avant le vote qui est présidé par Monsieur **Pascal BEAU**, doyen d'âge présent à la séance.

Monsieur **Pascal BEAU** précise qu'il s'abstiendra sur ce dossier car il considère que le compte administratif est la seule délibération où on peut prendre position sur la gestion du Maire.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAU, doyen d'âge, décide, à la MAJORITE - POUR : 11 - ABSTENTION : 1 (Pascal BEAU), de :

APPROUVER le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011

Monsieur **Pascal BEAU** rappelle alors que l'élément déclencheur a été constitué par le dossier « Mise en adjudication du droit de chasse en forêt communale » voté lors d'un précédent Conseil Municipal.

Il note que, lors de l'assemblée générale de l'A.C.C.A. dont il est président, l'ensemble des élus invités ont pris position contre lui.

Il affirme enfin qu'au sein du Conseil Municipal, il ne tient pas un rôle d'opposant mais de contradicteur.

Monsieur **Vincent ROUYR** note que le Président de l'A.C.C.A. n'a pas été mis en cause dans la délibération.

Monsieur **François SAUVAGE** note que, lors de l'assemblée générale de l'A.C.C.A., Monsieur **Pascal BEAU** n'a pas fait le consensus chez ses adhérents et qu'il semblait le seul intéressé par la location du droit de chasse.

Monsieur **Pascal BEAU** rappelle que cette assemblée générale a été sollicitée par ses partenaires chasseurs.

6 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'année 2011, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

ADOPTER le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2011

7 FINANCES BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2011

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget principal s'élève à 142.839,00 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

AFFECTER la totalité de cet excédent, soit 142.839,00 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2011 du budget principal

8 FINANCES BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2012

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire rappelle que le projet de budget primitif de l'exercice 2012 a fait l'objet de réunions préparatoires.

Elle procède à une explication des dépenses et des recettes de fonctionnement et expose les opérations d'investissement inscrites au budget.

Le budget primitif du budget principal de l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1.781.700,00 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	849 700,00 €	849 700,00 €
Fonctionnement	932 000,00 €	932 000,00 €
TOTAL	1 781 700,00 €	1 781 700,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

ADOPTER le budget primitif du budget principal de l'exercice 2012 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section d'exploitation.

9 SOCIAL FORMATION DE SECOURISTES

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

La Croix Rouge Française et les Sapeurs Pompiers organisent des formations aux premiers secours, dont l'utilisation du défibrilateur.

Le coût est d'environ 61 € par candidat et par session.

La Commune pourrait contribuer à hauteur de 50% du prix de la formation, soit pour un maximum 30 € par participant domicilié à Saizerais.

Monsieur Francis KUBLER demande si les employés municipaux sont formés aux premiers secours.

Madame le Maire répond qu'un stage de formation sera organisé cette année pour le personnel communal.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

DECIDER une participation communale, pour les habitants de Saizerais, au coût de la formation aux premiers secours dispensée par la Croix Rouge Française ou par les Sapeurs Pompiers, à hauteur de 50% du coût soit 30 € au maximum par participant, sous réserves que cette formation soit dispensée après accord préalable.

CONFIRMER qu'un crédit suffisant est ouvert au budget 2012 (article 6184)

10 ENFANCE JEUNESSE AIDE AUX PREMIERS DEPARTS

(*Rapporteurs* : *Mesdames Anne CHASSARD & Virginie BOURGEOIS*)

Dans le cadre de l'aide aux premiers départs mis en place en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, le Département, la Région et l'Association Jeunesse au Plein Air, le C.C.A.S. de Saizerais a validé l'aide allouable aux bénéficiaires.

La Commune ne souhaitant plus organiser en interne de colonie de vacances, il est proposé de s'associer avec l'Association Notre Dame du Trupt afin que les enfants de Saizerais puissent participer à un séjour en colonie de vacances dans les Vosges et bénéficier ainsi de ces aides ce qui génèrera une diminution du coût tant pour les familles que pour la Commune.

La prise en charge financière de cet accompagnement permettra d'offrir aux utilisateurs du C.L.S.H. une prestation complémentaire y compris au mois d'août 2012 (période hors C.L.S.H.).

Les aides des financeurs participants ont été fixées.

Pour la Commune, elles s'établiront à :

- Aide au 1er départ	:	80 € / enfant
- Aide au 2ème départ	:	80 € / enfant
- Aide au 3ème départ	:	80 € / enfant

Le C.C.A.S. gèrera les dossiers présentés et transmettra à la Commune une demande de subvention d'un montant équivalent aux aides versées.

Des informations détaillées seront fournies par les rapporteurs lors de la séance du Conseil Municipal.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

VALIDER	le principe des aides aux premiers départs
CONFIER	au C.C.A.S la gestion des demandes d'aides
VERSER	au C.C.A.S une subvention équivalant au montant des aides versées

11 AFFAIRES DIVERSES REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN ELU

(*Rapporteur* : *Madame le Maire*)

Dans le cadre de la préparation de la manifestation « Anim'Mai 2012 » et pour faciliter le bon fonctionnement du service, Monsieur Laurent KOBLE, Adjoint au Maire, a fait l'avance de frais de matériels à hauteur de 99,00 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (Monsieur Laurent KOBLE ne participe pas au vote), décide de :

REMBOURSER	la somme de 99,00 € à Monsieur Laurent KOBLE
-------------------	--

12 ENFANCE JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR ACQUISITION DE MOBILIER

(Rapporteur : Madame le Maire)

Il est prévu d'acquérir du mobilier pour le Service Enfance Jeunesse.
Ce type d'acquisition peut faire l'objet d'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales sous forme d'une subvention.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

SOLLICITER la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer le projet d'acquisition de mobilier au Service Enfance Jeunesse
L'AUTORISER à signer tout document à intervenir

13 AFFAIRES GENERALES AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Monsieur Jean-Marie ADAM a déposé un nouveau recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy relatif au rejet par la Commune de sa demande d'utilisation à titre privé de l'usoir public situé devant sa propriété.

D'autre part, la Société SODEVAM, qui a été déboutée de sa demande par le Tribunal Administratif, a déposé une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel et sollicite par ailleurs une expertise financière auprès du Juge des Référéés..

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

L'AUTORISER au nom de la Commune, à défendre les intérêts municipaux dans l'action en justice intentée contre elle par Monsieur Jean-Marie ADAM auprès du Tribunal Administratif
L'AUTORISER au nom de la Commune, à défendre les intérêts municipaux dans l'action en justice intentée contre elle par la Société SODEVAM auprès de la Cour Administrative d'Appel
L'AUTORISER au nom de la Commune, à défendre les intérêts municipaux dans l'action en justice intentée contre elle par la Société SODEVAM auprès du Juge des Référéés
SOLLICITER Maître LEBON, Avocat, pour représenter la Commune dans ces trois affaires

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 15.

La Présidente de séance,

Edith CEGLARZ



Le Secrétaire de séance,

Christelle L'HUILLIER